

## Droit de vote des étrangers : le triple mensonge de Sarkozy

*Devant 3000 maires réunis à l'Élysée, le Président sortant, fustigeant la « proposition hasardeuse » des socialistes, explique qu'il « croit depuis longtemps que le droit de voter et le droit d'être élu dans nos territoires doit demeurer un droit attaché à la nationalité française. »*

**C'est FAUX. A trois reprises il s'est prononcé pour.**

En 2001, dans « Libre » (Fixot Editions), il écrivait : « *j'avoue ne pas être outrageusement choqué par la perspective de voir des étrangers, y compris non communautaires, voter pour les scrutins cantonaux et municipaux. À compter du moment où ils paient des impôts, où ils respectent nos lois, où ils vivent sur notre territoire depuis un temps minimum, par exemple de cinq années, je ne vois pas au nom de quelle logique nous pourrions les empêcher de donner une appréciation sur la façon dont est organisé leur cadre de vie quotidien.* »

Le 25 octobre 2005 sur France 2, il affirmait : « *je suis favorable au droit de vote aux élections municipales des étrangers résidant en France depuis plus de 10 ans, respectant nos lois, payant leurs impôts et ayant des papiers.* »

Le 24 avril 2008, lors d'une interview présidentielle diffusée sur toutes les chaînes, il réaffirmait être « *favorable au droit de vote de étrangers aux élections locales à titre intellectuel* » mais il regrettait de ne pas « *avoir de majorité pour le voter* ».

**- Pour le Président sortant, notre proposition « présente le risque de diviser profondément les Français au moment où plus que jamais nous avons le besoin de nous rassembler. »**

**C'est FAUX. Cette question rassemble une majorité de Français.** Dans un sondage Harris Interactive pour la *Lettre de la Citoyenneté* publié le 4 novembre 2011, 59% des Français se déclarent favorables à l'extension du droit de vote aux étrangers non-membres de l'Union Européenne vivant dans le pays

**Ce n'est pas la gauche qui divise les Français. C'est M. Sarkozy et l'UMP.** Avec le vote de 6 lois sur l'immigration et l'asile en 5 ans, la création d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale comme si l'une menaçait l'autre, les atteintes répétés – devant le Pape à Rome et le roi d'Arabie Saoudite à Ryad – à la laïcité, le scandaleux discours de Grenoble qui lie immigration et délinquance sans oublier les colloques déguisés de l'UMP sur l'Islam et les apéritifs « saucisson-vin rouge » de la « Droite populaire », c'est Sarkozy et la droite qui divisent le pays.

**- Pour justifier sa position, M. Sarkozy explique « que les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes [car] nous avons une communauté de destin ».**

Selon lui, les étrangers installés durablement sur notre territoire ne partageraient pas avec nous une « communauté de destin ». Chacun comprend que **c'est FAUX**. Les résidents étrangers de longue durée participent à la vie de la cité. ***Ils y demeurent, y travaillent et y acquittent des impôts.*** Leurs enfants, souvent nés en France, vont à l'école publique. Ils sont parties prenantes de la construction de l'avenir de notre pays.

En outre, leur accorder le droit de vote pour les élections locales, c'est faire le choix de ***l'intégration républicaine*** et de ***la cohésion nationale***. C'est faire le ***choix du rassemblement***. Une « communauté de destin », pour reprendre le terme de M. Sarkozy, ce n'est pas quelque chose qui se constate. C'est quelque chose qui se construit. Le droit de vote aux élections locales est un acte fort qui irait dans ce sens.

**De nombreux pays européens l'ont compris depuis longtemps.** L'Irlande depuis 1963, la Suède depuis 1975, le Danemark depuis 1981, les Pays-Bas depuis 1983 mais aussi la Belgique, le Luxembourg, ou encore plusieurs cantons suisses octroient le droit de vote aux élections locales aux étrangers qui résident sur leur territoire. Les constitutions espagnole et portugaise prévoient que le droit de vote peut être accordé aux étrangers sous réserve de réciprocité. Le Royaume-Uni accorde le droit de vote aux élections locales aux ressortissants de tous les États membres du Commonwealth résidant sur son territoire. Pour quelles raisons refuser cette avancée démocratique réalisée par la majorité de nos partenaires européens ?

\*

#### **François Hollande et le Parti socialiste :**

- ***proposent d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers résidant depuis plus de 5 ans*** sur le territoire et bénéficiant de titre de séjour à toutes les élections locales. Ils ne pourront en revanche pas exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs.
- soutiennent la ***proposition de loi constitutionnelle examinée au Sénat le 8 décembre*** prochain qui crée ce droit.